

Questions orales

M. Broadbent: Dites tout de suite que vous n'avez pas confiance.

M. Blaikie: Voyez les choses dans un esprit positif.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, après avoir vu comment le député embrouille et déforme les faits chaque fois qu'il intervient à la période des questions depuis le début de la session, je suis probablement le seul à la Chambre et dans le pays à faire cas de ses fausses interprétations des faits pendant la période des questions.

* * *

L'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE**LE VERSEMENT DE POTS-DE-VIN EN ARGENTINE, SELON LES NOUVELLES**

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général suppléant, que j'ai avisé de ma question. Selon des nouvelles en provenance du Buenos Aires, le gouvernement argentin a publié, hier, un rapport selon lequel l'Énergie atomique du Canada limitée et son entrepreneur italien chargé de la construction d'un réacteur Candu en Argentine, auraient versé, entre 1974 et 1978, des pots-de-vin de 4 millions de dollars canadiens de deniers publics à feu M. Jose Gelbard, qui était alors ministre argentin de l'Économie. M. Gelbard, qui à cette époque résidait à Washington, a refusé de comparaître devant le comité des comptes publics de la Chambre.

● (1440)

Ma question porte sur le fait que le gouvernement de l'époque et la GRC ont dit à ce moment-là que la piste de ces fonds s'arrêtait à des comptes en banque anonymes en Suisse et au Liechtenstein. Comment se fait-il que le gouvernement argentin ait pu découvrir dans quelles mains avait abouti cet argent placé dans des comptes numérotés en Suisse et au Liechtenstein, alors qu'en tant que président d'un comité de la Chambre des communes, on m'a dit à l'époque que le gouvernement canadien était incapable d'en faire autant? Le gouvernement fédéral sait-il si oui ou non une partie de cet argent est revenue à des Canadiens? Va-t-on maintenant ouvrir...

M. le vice-président: A l'ordre!

M. Lawrence: Une enquête sur cette affaire?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je remercie le député de m'avoir prévenu de sa question. Cependant, il comprendra qu'en tant que solliciteur général suppléant, je n'ai pas en main tous les faits concernant cette affaire qu'il soulève et qui a déjà été soulevée au fil des ans.

Tout ce que je peux lui dire, c'est que le solliciteur général a pour habitude de ne jamais confirmer ou nier qu'une enquête criminelle est en cours. Cependant, je vais prendre note de la

question et m'assurer que le solliciteur général reçoive les renseignements que le député a eu la bonté de me transmettre aujourd'hui.

* * *

LE BUDGET**LA DISPOSITION CONCERNANT LES ALLOCATIONS FAMILIALES**

Mlle Aileen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances suppléant. Étant donné que le gouvernement semble maintenant disposé à reconsidérer son projet de réduire l'indexation des pensions de la vieillesse l'an prochain, le ministre voudrait-il également revoir les propositions concernant les allocations familiales lesquelles, si elles sont mises en pratique, causeront du tort à des milliers de parents à faible revenu?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): En réalité, les changements apportés aux prestations familiales seront avantageux pour les familles à faible revenu. Par exemple, les familles dont le revenu oscille aux alentours de \$28,000 par année verront leurs prestations croître de 1985 à 1989. Quelque 325,000 familles dont les revenus sont inférieurs à \$10,000, dont beaucoup sont des familles monoparentales, bénéficieront d'un supplément de quelque \$300 en 1990-1991. Si la députée examine ces projections, elle verra que les hypothèses de sa question sont fausses.

Mlle Nicholson (Trinity): Sans pour autant contester les chiffres du député, je constate qu'il n'a pas répondu à ma question à savoir si cette mesure ou cette proposition est définitive.

L'EXEMPTION FISCALE POUR LES GAINS EN CAPITAL

Mlle Aileen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances suppléant. Si toutes les propositions budgétaires qui ne sont pas encore en vigueur ne doivent être considérées que comme des projets, comme on l'a fait valoir tout à l'heure, pourquoi ne pas reconsidérer les avantages sur les gains en capital dont les Canadiens à faible et moyen revenu feront les frais et qui bénéficieront à un très petit nombre de Canadiens riches, sans créer peut-être un seul emploi.

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, il est facile d'identifier l'impact de la proposition concernant les gains en capital. Cette mesure sera favorable aux agriculteurs, aux petits exploitants, aux petits investisseurs et aussi aux pêcheurs. C'est une mesure équitable qui devrait créer de l'emploi.

La situation la plus injuste que nous ayons eu à traiter à la suite des années libérales, c'est le taux de chômage élevé qui sévit particulièrement chez les jeunes et les travailleurs d'âge moyen. L'objet de ce budget est de créer des emplois et cette mesure devrait largement y contribuer.